

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Avis d'entrée en vigueur  
Règlement numéro VM-375**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté, le 15 décembre 2025, le Règlement numéro VM-375 concernant la création d'une réserve financière pour la fermeture de cellules au lieu d'enfouissement technique.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
Avocate